

3.5.141 - HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE INDICE: BC (2 JOURS)

Objectif général

Cette formation permet d'exécuter en toute sécurité des opérations de consignation électrique sur des ouvrages de distribution d'énergie (BT et HTA), conformément à la norme NF C 18-510.

Durée : 14h

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Réaliser pour autrui en toute sécurité et dans le cadre légal une consignation de tout ou partie d'une installation électrique fonctionnant en basse tension .

Prérequis

- Être un professionnel de l'électricité qualifié et disposer de l'aptitude médicale au poste.

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

Accessibles quel que soit votre niveau,
Directement opérationnelles en entreprise.

Public : Professionnel du secteur électrique chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

- Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.
- Attestation de formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Études de cas et exemples concrets

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Cadre réglementaire et risques électriques

Matin

- Réglementation de la sécurité : décret et recueil UTE C 18-510-1.
- Analyse des risques et dangers liés au courant.
- Définition des zones à risque électrique et des niveaux d'habilitation.

Séquence 2 :

Prévention et prescriptions de consignation

Après-midi

- Analyse des risques électriques lors des opérations de mise en sécurité.
- Consignes de sécurité pour les opérations de consignation avant travaux.
- Règles applicables sur les ouvrages des domaines Basse et Haute Tension A.

Séquence 3 :

Moyens de protection et gestion des urgences

Matin

- Etude et choix des équipements et matériels de protection.
- Maîtrise des attestations de consignation et documents de chantier.
- Procédures à suivre en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Séquence 4 :

Mises en situation et pratiques de consignation sur ouvrages

Après-midi

- Mise en situation pratique
- Consignation sur réseaux haute tension réalisation d'exercices pratiques

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations